

Communiqué de presse
1^{er} septembre 2021

Projet de budget 2022 : des priorités politiques claires pour favoriser la transition écologique et la couverture des besoins sociaux

Malgré les conséquences de RFFA, l'Exécutif maintient l'ensemble des prestations et l'enveloppe cible des investissements à 180 millions, afin de favoriser la transition écologique, la couverture des besoins prépondérants de la population et la préservation du patrimoine. Le déficit projeté est de 40,8 millions, respectant ainsi le chemin que le Conseil administratif s'est fixé pour un retour à l'équilibre en 2028.

Dans un contexte économique tendu, marqué par les conséquences de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), le projet de budget 2022 de la Ville de Genève, prévoyant des charges nettes à hauteur de 1,212 milliard, présente un déficit de 40,8 millions. Ce dernier résulte de la diminution attendue des recettes fiscales découlant de l'entrée en vigueur de RFFA en janvier 2020. Le Conseil administratif (CA) est malgré tout parvenu à maintenir l'ensemble des prestations à la population et à poursuivre la mise en œuvre de ses priorités politiques, tout en respectant le processus de réduction du déficit qu'il a établi pour un retour à l'équilibre en 2028. Ce retour à l'équilibre constitue une obligation légale, fixée par la loi sur l'administration des communes, autorisant ces dernières à présenter des budgets négatifs de manière transitoire, durant la période dérogatoire RFFA.

Réallocations internes pour la création de nouveaux postes

Les revenus fiscaux tels que prévus par l'Administration fiscale cantonale représentent 63,7% des revenus nets de la Ville de Genève. Si les rentrées liées aux personnes physiques augmentent par rapport au budget 2021 (+17,6 millions), celles liées à l'imposition des personnes morales continuent de baisser (-5,3 millions). La taxe professionnelle communale devrait rester stable. Chiffrée à 106 millions, elle représente à elle seule 9,1% des recettes municipales. La création de 21,4 postes (+2,3 millions) a été financée principalement grâce à des réallocations internes. Quant aux charges liées aux amortissements, elles progressent de 4 millions, en raison des investissements conséquents réalisés par la Ville de Genève ces dernières années. A ce stade de l'élaboration du processus budgétaire, les mécanismes salariaux du personnel municipal ainsi que ceux des institutions de la petite enfance sont gelés (8,1 millions). Cette mesure équivaut à une non augmentation, sans conséquence sur les salaires actuels.

Une politique d'investissement ambitieuse pour répondre aux besoins de la population

L'Exécutif maintient l'enveloppe cible des investissements à 180 millions de francs. Il s'agit d'une jauge nécessaire pour répondre aux besoins en infrastructures (écoles, mobilité, aménagements, infrastructures sportives, équipements culturels), aux obligations légales et afin de réaliser la transition écologique. En effet, pour parvenir à une diminution de CO₂ de 60% d'ici 2030 et à la neutralité carbone en 2050, il sera nécessaire d'intensifier l'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine financier (parc locatif municipal) et administratif, d'augmenter leur

approvisionnement en énergie renouvelable et de favoriser les aménagements pour la mobilité douce. « Pour faire face à l'urgence climatique et répondre aux enjeux environnementaux actuels et futurs, la transition écologique nécessite des investissements colossaux auxquels notre Municipalité doit pouvoir répondre. Il en va de notre responsabilité face aux générations à venir, souligne Alfonso Gomez, Conseiller administratif en charge des finances. C'est aussi parce que nous prenons nos responsabilités que nous avons veillé à maintenir l'ensemble des prestations à la population, malgré les conséquences de RFFA. »

Environnement et justice sociale en première ligne

Dans son projet, le CA met un accent particulier sur la transition écologique et la justice sociale. La Stratégie climat de la Ville devra permettre d'atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce sens, un effort conséquent continue d'être réalisé pour la biodiversité et l'arborisation du territoire, avec comme objectif la plantation de 900 arbres la saison prochaine. Deux postes d'architectes-paysagistes ont été créés. Le tri des déchets sur les marchés sera implémenté et les projets en lien avec la consommation responsable ont vu leur budget augmenter. Concernant le domaine de la cohésion sociale, 134 nouvelles places de crèches sont prévues et l'ouverture des douze ludothèques sera étendue au week-end. La Ville voit sa contribution au parascolaire augmenter afin de répondre à la hausse de la fréquentation (+2 millions). L'introduction récente du salaire minimum légal a impacté le budget à hauteur de 2,5 millions, en lien avec les structures d'accueil de la petite enfance et le nettoyage des bâtiments. Le budget dévolu au nettoyage du territoire sera augmenté. Les soutiens à la création dans le domaine « musiques actuelles » et à la solidarité internationale ont été renforcés de 100'000 francs chacun. Par ailleurs, l'autonomisation du SIS sera mise en œuvre en 2022, après cinq ans de travaux menés conjointement avec l'Association des communes genevoises.

Contact pour les médias :

Anna Vaucher

Collaboratrice personnelle

Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

anna.vaucher@ville-ge.ch ou +41 78 760 97 97